

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2026/06/03/06

Date de convocation :

20/02/2026

Objet de la délibération :

Subventions aux
associations

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la mairie
d'Épeugney le

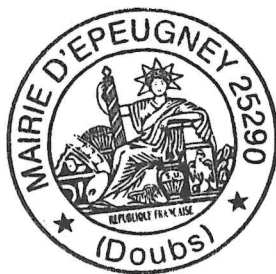
13/03/2026

que la convocation du
Conseil Municipal avait été
faite le

20/02/2026

- que le nombre des
membres en exercice est de
13.

Le Maire



**Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Commune d'Épeugney
Séance du 6 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six

Le six mars à vingt heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune d'Épeugney s'est réuni
en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après
convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume
AYMONIN, Maire.

Présents : M. Guillaume AYMOUNIN, M. Guillaume
CRETIN, M. Romuald TAUVERON, M. Patrick
CAULIER, M. Eric CLEMENT, M. Nicolas DEAU, M.
Stéphane LOGUIOT, M. Gwenaël LE GALLO, M. Régis
LAFON, M. François VIENNET, M. Daniel PRENANT,
M. Edmond BARBA.

Absent excusé : M. Jean-Michel CLEMENT.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du
Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection
d'un secrétaire pris dans le Conseil, Guillaume CRETIN,
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour
remplir ses fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

L'association la Ronde de l'Espoir a fait parvenir une
demande de subvention via le CERFA 12156*06 pour un
montant de 200 €.

L'association la Compagnie Lysimaque a fait parvenir une
demande de subvention via le CERFA 12156*06 pour un
montant de 300 € pour une aide au financement global et
une autre d'un montant de 1200 € pour l'achat d'une date
du spectacle « L'amour en vin ».

Après en avoir délibéré, à 6 voix pour dont le maire et 6
voix contre, le Conseil municipal décide d'octroyer une
subvention de 200€ à l'association la Ronde de l'espoir.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents
et représentés, le Conseil Municipal décide d'octroyer une
subvention de 300€ à la compagnie lysimaque pour une aide
global ; une réunion va être sollicité à l'association afin
d'étudier le projet de faisabilité du spectacle.

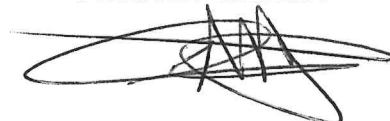
Fait et délibéré le jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Guillaume AYMOUNIN



Le secrétaire de séance
Guillaume CRETIN



Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le



ID : 025-212502207-20260306-2026060306-DE

[Handwritten signature]

